

ALLOCUTION DE M. Pierre MAUROY
DEVANT LA CONFERENCE NATIONALE
DE LA MUTUALITE DE L'ENTREPRISE

(Lille, 26 novembre 1983)

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Soyez les bienvenus dans cet hôtel de ville où j'ai le plaisir, en tant que maire de Lille, de vous accueillir à l'issue de vos travaux.

Notre rencontre, aujourd'hui, s'inscrit dans une longue suite de contacts et d'échanges que le gouvernement a toujours souhaités. Notre première rencontre avec le président TEULADE eut d'ailleurs lieu dès le 1er juin 1981, huit jours donc après la formation de mon premier gouvernement.

Depuis lors, nous avons eu l'occasion de marquer notre volonté de mener à bien la promotion et le développement de l'économie sociale, et donc de la Mutualité. En effet, dans ce vaste ensemble, parfois appelé "le tiers secteur", la Mutualité, celle des personnes, mais aussi celle de la prévoyance, tient une place importante.

Au sein de l'économie sociale, vous défendez et partagez les mêmes valeurs : solidarité, responsabilité, gestion démocratique.

Vous savez combien je suis personnellement attaché au développement de l'économie sociale. Depuis plus de deux ans, des relations privilégiées se sont établies entre les pouvoirs publics et les différents mouvements de l'économie sociale.

Bien sûr, l'économie sociale n'est pas née le 10 mai 1981. Il faut rappeler le long passé de ce mouvement, son ancrage tout à la fois dans l'histoire des solidarités rurales, mais aussi de la première révolution industrielle. Des ouvriers décidèrent alors de mettre en commun une part de leurs ressources, insuffisantes pourtant, en vue de se protéger contre les accidents du travail, la maladie, le chômage. Au sein de l'économie sociale, la Mutualité a su conserver et faire fructifier cet héritage.

Il convenait donc, que les pouvoirs publics décident d'un ensemble de mesures propres à promouvoir le développement de l'économie sociale. Ce fut :

- la création de la délégation à l'économie sociale,
- la création du comité consultatif de l'économie sociale que j'ai personnellement mis en place en juin 1982,
- la promulgation de la loi du 20 juillet 1983 relative au développement de l'économie sociale,
- La naissance de l'Institut de développement de l'économie sociale,
- la réforme en cours du code de la Mutualité.

Je suis, avec beaucoup d'attention, les travaux de la Commission qui a été mise en place. Celle-ci permet d'assurer une bonne concertation entre l'Etat et la Mutualité.

A plus court terme, et dans l'attente de cette réforme, un décret, actuellement en cours de signature, modifie les articles 19 et 20 du Code de la Mutualité pour assouplir les règles de placement des fonds de sociétés mutualistes. Il leur permettra d'intervenir, sous certaines conditions, dans le financement des Unions d'économie sociale récemment créées.

Le président de la République a tenu personnellement à témoigner de son attachement aux principes que vous défendez. Il s'est, pour cela, rendu au trentième congrès de la Mutualité à Bordeaux le 9 mai 1982. Cette visite fut une étape importante dans la reconnaissance du fait mutualiste. Reconnaître la mutualité, c'est reconnaître l'importance de son rôle et l'originalité de ses missions.

La Mutualité est le premier mouvement social en France.
Elle compte vingt cinq millions de bénéficiaires, sept mille trois cents sociétés mutualistes, un important réseau d'administrateurs bénévoles. Ce mouvement, d'une importance exceptionnelle, assure ainsi une prise en charge collective et solidaire des problèmes de santé des Français.

Si la première mission de la Mutualité est de rembourser tout ou partie des dépenses à la charge de l'assuré social, elle offre aussi de nombreux autres avantages, en particulier en matière de prévoyance. Elle offre notamment un ensemble de régimes de prévoyance individuels ou collectifs qui donnent à chaque adhérent la possibilité de faire face aux problèmes qui surgissent en cas de vieillesse, d'invalidité, de maladie ou de décès.

La protection sociale a ainsi gagné en qualité grâce au développement d'organismes de prévoyance, mais aussi par la construction d'équipements mutualistes, tels les cliniques et les hôpitaux, les pharmacies, les centres d'optique, les cabinets dentaires, les centres de soins, les établissements pour personnes âgées et handicapées, les centres de loisirs et de vacances.

Cette action patiente, nous en recueillons aujourd'hui les fruits, cent ans après la tenue du premier congrès mutualiste. Quel chemin parcouru depuis la naissance des premières caisses de secours mutuel au 19ème siècle !

La Mutualité intervient en outre, avec succès, dans la mise en oeuvre d'une politique de prévention et d'éducation pour la santé. La campagne de la fédération nationale de la mutualité française, à propos de l'usage du médicament, mérite d'être soutenue et encouragée pour sa contribution à une meilleure information des Français sur leur santé.

La Mutualité constitue ainsi un lieu de rencontre privilégié entre des hommes et des femmes qui appartiennent à tous les milieux professionnels, et qui proviennent de tous les horizons philosophiques, politiques ou religieux. Tous construisent ensemble, et solidairement, les réponses adaptées aux besoins de notre temps.

Vous avez su préserver votre identité, il faut la développer et je me félicite que, dès 1984, une Mutualité encore plus unie et plus cohérente puisse se développer.

La conférence que vous avez organisée, aujourd'hui à Lille, sur la Mutualité dans l'entreprise, est importante. Au congrès de 1964, vous avez décidé de développer l'action mutualiste dans l'entreprise et vous avez adopté les premières orientations pour y parvenir.

Près de 20 ans après, il s'agissait aujourd'hui de faire le bilan et de proposer les orientations susceptibles de faire avancer votre projet mutualiste dans l'entreprise.

"Le milieu de travail", avez-vous indiqué en 1980, "est le cadre de vie par excellence où les hommes se côtoient d'une manière durable et qui, mieux que tout autre, se prête à l'organisation de la solidarité en matière de protection sociale".

La grande enquête, que vous avez lancée pour préparer cette conférence, a permis à chaque société et à chaque groupement de faire le point sur son expérience et de participer à l'élaboration des lignes d'action présentées au cours de vos travaux.

Je tiens à souligner la grande richesse de ce débat qui a permis à chacun et à chacune d'entre vous, d'apporter son expérience et de la confronter à celles des autres mutualistes.

Cet effort, a donc permis à chacun de développer le thème majeur traité par le président René TEULADE : la mutualisation des entreprises qui concerne, non seulement les droits mutualistes, mais aussi vos relations avec les partenaires sociaux.

Il s'agit pour vous de construire, au sein de l'entreprise, une politique qui tienne compte des réalités, et qui réponde aux aspirations profondes des travailleurs, dont les droits dans l'entreprise ont été récemment étendus. Cet objectif, le gouvernement le partage et le soutient.

Pour l'atteindre, il faudra, sans doute, renforcer la participation des adhérents afin qu'ils se sentent solidaires et responsables de l'avenir de leur mutuelle d'entreprise. Mais celle-ci a un rôle spécifique à jouer dans l'entreprise, que personne, sans doute, ne peut tenir à sa place. Aux côtés des syndicats et des comités d'entreprise, elle doit affirmer sa responsabilité propre dans la prévention et la protection sociale des salariés.

Les questions que vous soulevez, Monsieur le Président, ont trait à la reconnaissance effective de la mutuelle d'entreprise. Plus précisément la reconnaissance des droits des militants mutualistes et la reconnaissance du rôle que la Mutualité pourrait remplir dans le cadre des accords collectifs obligatoires dans l'entreprise.

A ce propos, vous présentez, Monsieur le Président, une idée qui doit être étudiée avec soin. Il y a eu, sur ce point, un travail constant de rapprochement avec les organisations syndicales et les employeurs. En matière de prévention contre les risques du travail, en liaison avec les comités d'hygiène et de sécurité, la Mutualité peut être, pour les organisations représentatives de la collectivité de travail, un partenaire actif et loyal avec lequel pourraient se conclure des formes nouvelles d'organisation de la prévoyance. La mutualité d'entreprise existe aujourd'hui. C'est un fait. Le succès de votre rassemblement est là pour en témoigner. Il faudra maintenant aller plus loin.

Vous souhaitez que la réalité du fait mutualiste se traduise dans les textes, dans le code du travail, en particulier. Je veillerai à ce que vos propositions puissent être étudiées et qu'une réponse puisse vous être apportée dans des délais raisonnables.

Je souhaite vivement que le fait mutualiste se renforce, et tout particulièrement dans l'entreprise. Ce développement, comme celui de la Mutualité tout entière, prend sa pleine signification dans l'ensemble de la politique conduite par le gouvernement et, plus précisément, dans les priorités inscrites dans le 9ème Plan.

Le programme prioritaire d'exécution n° 11 vous concerne directement puisqu'il a comme objectif la modernisation et une meilleure gestion du système de santé. La Mutualité, en particulier, doit avoir toute sa place dans la mise en oeuvre des sous-programmes prévus, notamment celui qui concerne la réorientation du système de soins.

Bien sûr, d'autres réformes seront nécessaires - en particulier, le développement de la Mutualité implique une meilleure adéquation des politiques d'éducation et de formation. Il ne faut pas oublier que l'une des spécificités de la Mutualité, c'est le bénévolat. Plus de 100.000 bénévoles assurent ainsi le fonctionnement des sociétés mutualistes. C'est dire l'importance d'une politique de formation capable de faire de chaque mutualiste les artisans de la protection sociale et de l'innovation dans ce domaine.

La reconnaissance du fait mutualiste, la nécessité d'une meilleure formation, la mise en place d'un véritable statut de l'éléu social supposent des évolutions. Je sais que le président TEULADE dirige un groupe de travail du Comité Consultatif de l'Economie Sociale consacré à ces questions. Je souhaite que ces travaux débouchent rapidement sur des propositions.

Aux termes de vos travaux, je souhaiterais réaffirmer mon attachement à votre mouvement. Il a un rôle exceptionnel à jouer dans la politique de protection sociale et de santé, mais aussi dans le développement de l'économie sociale.

Nous portons tous un espoir commun : celui d'une société de responsabilité, de solidarité, de liberté.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie.

-oOo-

